

— Délégation départementale des Bouches-du-Rhône

Merci de rappeler impérativement  
la référence de ce courrier et l'objet

— Affaire suivie par : Nathalie VOUTIER  
— Courriel : nathalie.voutier@ars.sante.fr

— Téléphone : 04.13.55.82.32  
— Télécopie : 04.13.55.82.63

— Réf : DT13/SE/ERS /trvx Merlançon&Affluents 2018\_2022.docx  
— PJ : copie de mon avis du 25/08/2016

— Date : **15 MARS 2018**

— Objet : demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général relatif au programme 2018-2022 de travaux sur le Merlançon et ses affluents (dossier d'intérêt général + dossier loi sur l'eau)  
Pétitionnaire : SIBVH, communes de la Bouilladisse, la Destrousse, St Savournin, Cadolive, Peypin  
Dossier reçu le 30/01/2018 (plateforme ANAE)

**Direction Départementale des Territoires et de  
la Mer  
Service Mer Eau Environnement**

**16 Rue Antoine Zattara  
13332 marseille Cedex 3**

**A l'attention de Sarah JUNG**

Suite à votre demande d'avis reçue par la plateforme ANAE en date du 30 janvier 2018, je vous prie de bien vouloir trouver mes observations ci-après.

Le dossier porte sur un programme de travaux comportant des aménagements destinés à la gestion du risque inondation et à la restauration des habitats aquatiques en lit mineur et de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant du Merlançon. Les actions à l'échelle du bassin versant sont les suivantes :

- débroussaillage, abattage d'arbres,
- retrait d'embâcles et de déchets encombrants,
- protection de berge par génie végétal et par génie mixte,
- terrassement,
- gestion des atterrissements.

Le présent dossier vient compléter ceux déposés en 2016 pour l'Huveaune et une partie des affluents, pour lequel mon service avait émis un avis.

**Aucun périmètre de protection n'est impacté par le programme de travaux sur le Merlançon et ses affluents.**

Toutefois, et comme déjà mentionné dans mon avis du 25/08/2016, plusieurs captages à proximité de l'Huveaune ou de certains affluents n'ont pas été identifiés dans le présent dossier (cf. notamment pages 41 et 71 du présent dossier). Il manque les ouvrages suivants :

- **Forages de la Vède à Auriol** (AP DUP du 20/05/2008)
- **Captages de Saint Pons à Gémenos** (AP DUP du 12/11/2009)
- **Forages de Coulin à Gémenos** : procédure de DUP en cours.

D'autres captages publics d'eau destinée à la consommation humaine, bénéficiant ou non d'arrêtés de DUP, sont également présents dans le bassin versant de l'Huveaune : captages de Cuges les Pins et d'Aubagne.

Le pétitionnaire devra tenir compte de ces ouvrages dans l'élaboration de ses éventuels futurs dossiers et des travaux projetés. Il pourra se rapprocher de mon service si nécessaire.

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
L'Ingénieur Responsable d'Unité